

COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 JUIN 2024

Etaient présents : Rémi Darmon, Maire, Anne-Charlotte Bénichou, Didier Missenard, Frédéric Henriot, Elisabeth Caux, Philippe Escande, Elisabeth Delamoye, David Saussol, Véronique France-Tarif, adjoints – Mireille Delafaix, Michèle Viala, Eliane Sauteron, Pierre Bertiaux, Martine Charvin, Marie-Pierre Digard, Elisabeth Delavergne, Albert Da Silva, Kaouthar Benameur, Yann Ombrello, Pierre Chazan, Alain Cano, Théo Lazuech, Alexis Midol-Monnet, Abdelhamid Mellouk, Claudie Mory, Louis Leroy, Eric Lucas, Christophe Le Forestier, Patrick Villette, Laurent Rémy.

Absents excusés représentés :

Ariane Wachthausen (Arrivée à 20h40)	Pouvoir à Anne-Charlotte Bénichou
Caroline Danhiez-Caillot	Pouvoir à Louis Leroy
Pierrick Courilleau (Arrivé à 20h40)	Pouvoir à Eric Lucas

Absents : //

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents à 20h30 : 30

Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Anne-Charlotte Bénichou est désignée, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2024-55 – FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT 2023 AU BUDGET 2024

Le Conseil municipal d'Orsay,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-1 et L.2312-1 et suivants,

Vu la délibération n°2024-16 du 11 mars 2024 relative Rapport d'Orientation Budgétaire 2024,

Vu la délibération n° 2024-24 du 2 avril 2024 relative au vote du budget primitif 2024,

Considérant que les résultats reportés 2023 repris par anticipation lors du budget 2024 sont conformes,

Vu la délibération n° 2024 -54 du 27 juin 2024 relative à l'approbation du compte financier unique 2023,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2311-5 alinéa 1,

Vu l'avis de la commission « Finances, développement économique et affaires générales » en date du 20 juin 2024,

Considérant la nécessité d'affecter de façon définitive le résultat de clôture de l'année 2023,

Après en avoir délibéré, 26 pour et 7 abstentions (Louis Leroy, Louis Leroy pour Caroline Danhiez-Caillet, Eric Lucas, Christophe Le Forestier, Patrick Villette, Laurent Rémy, Pierrick Courilleau)

- **Décide** la reprise du solde d'exécution de la section d'investissement du budget 2023 soit 1 784 483,64 € sur la ligne budgétaire 2024 codifiée 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » en recette d'investissement.

- **Approuve** les restes à réaliser en dépenses d'investissement pour 3 092 355,38 € et en recettes pour 1 003 217,11 € reportés au budget 2024.

- **Décide** la couverture obligatoire du résultat d'investissement cumulant les restes à réaliser de l'exercice 2023 sur la ligne budgétaire de l'exercice 2024 codifiée R1068 en recette d'investissement pour un montant de 304 654,63 €.

- **Affecte** 3 002 662,40 € de l'exercice 2023 sur la ligne budgétaire de l'exercice 2024 codifiée 002 « résultat de fonctionnement reporté » en recette de fonctionnement.

Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le 08 JUL. 2024
et de la publication le 08 JUL. 2024

Rémi DARMON
Maire d'Orsay

